Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

La ministre

Paris, le 16 AOUT 2014

Référence : CP/A14020662-D14015683
vos réf. : MAJ/TV

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention afin que la commune de Val-de-Reuil puisse accéder au dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif au terme du processus engagé pour la révision du zonage A/B/C.

Une révision du zonage dit « A/B/C » a été lancée en 2013 afin de tenir compte des évolutions de dynamique territoriale qui ont pu être constatées depuis la dernière révision de ce zonage en 2009. Ce processus a été mené selon une méthodologie et des critères harmonisés pour l'ensemble du territoire national. Ont également été analysées les propositions d'adaptation résultant des consultations locales menées par les préfets de région. Enfin, il a été décidé de ne procéder à aucun déclassement de communes en zone C par rapport au zonage actuel pour ne pas pénaliser la construction de logements.

L'arrêté pris en application de l'article R. 304-1 du code de l'habitation et de la construction, révisant le zonage A/B/C, a été publié le 1er août 2014. Il en précise les dates d'application aux différents dispositifs adossés à ce zonage. En particulier, et afin de relancer rapidement la dynamique de construction de logement, ce nouveau zonage s'applique dès le 1er octobre pour les émissions d'offres de prêts PTZ ainsi que pour les logements acquis en investissement locatif situés dans les communes ayant fait l'objet d'un reclassement.

J'ai le plaisir de vous indiquer que le classement arrêté de la commune de Val-de-Reuil correspond à votre requête, à savoir qu'elle a été classée en zone B2.

Je compte sur votre mobilisation particulière pour contribuer à l'effort collectif engagé pour relancer la construction de logements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma meilleure considération.

Bien sincèrement,

Sylvia Pinel

Sylvia PINEL

Monsieur Marc-Antoine JAMET
Maire de Val-de-Reuil
Vice-Président du Conseil régional de Haute-Normandie
Hôtel de Ville
70, rue Grande
B.P. 604
27106 VAL-DE-REUIL CEDEX